



<p>Secrétariat général Service des ressources humaines Sous-direction mobilité, emplois, carrières</p> <p>78, rue de Varenne 75349 PARIS 07 SP 0149554955</p>	<p>Note de service</p> <p>SG/SRH/SDMEC/2014-318</p> <p>23/04/2014</p>
---	--

Date de mise en application : Immédiate

Diffusion : Tout public

Cette instruction n'abroge aucune instruction.

Cette instruction ne modifie aucune instruction.

Nombre d'annexes : 1

Objet : Calendrier du cycle de mobilité d'automne 2014.

Destinataires d'exécution

Administration centrale
Établissements d'enseignement
Services déconcentrés
Établissements publics
RAPS
Pour information: Organisations syndicales

Résumé : La présente note fixe le calendrier de la mobilité de l'automne 2014.

Les étapes visées en annexe s'appliquent à la circulaire de mobilité principale et à son additif.

La présente note fixe le calendrier de la mobilité de l'automne 2014. Les étapes visées en annexe s'appliquent à la circulaire de mobilité principale et à son additif.

Le respect de ce calendrier garantit la lisibilité du dispositif pour les agents et l'opérationnalité des différentes phases de gestion. En conséquence, les délais indiqués en annexe devront impérativement être respectés.

Le sous-directeur mobilité, emplois, carrières

Michel GOMEZ

**Annexe :
Calendrier de la procédure de mobilité de l'automne 2014**

CIRCULAIRE PRINCIPALE	Dates
Début du recueil des demandes d'ouverture de postes par les responsables de programmes	13 mai
Limite de remontée des demandes d'ouverture de postes <i>Les demandes parvenues après cette date ne seront pas traitées à la circulaire principale</i>	16 juin
Dialogue RAPS et responsables de programmes	3 au 8 juillet
Fin de saisie et de vérification par responsables de programmes	11 juillet
Publication de la liste principale sur BO-Agri	17 juillet
Limite de candidatures / <i>Les demandes parvenues après cette date ne seront pas prises en compte</i> <i>Cette date est légèrement avancée par rapport aux années précédentes. Le vœu de mobilité doit être transmis au SRH et au supérieur hiérarchique avant la date limite, même si du fait des vacances estivales le contact avec l'éventuel futur employeur n'est pas encore concrétisé.</i>	25 août
ADDITIF	
Début du recueil des demandes d'ouverture de postes par les responsables de programmes	25 juillet
Limite de remontée des demandes d'ouverture de postes <i>Les demandes parvenues après cette date ne seront pas traitées.</i>	27 août
Dialogue RAPS et responsables de programmes	5 au 10 septembre
Fin de saisie et de vérification par les responsables de programmes	15 septembre
Publication de la liste additive sur BO-Agri	18 septembre
Limite des candidatures <i>Les demandes parvenues après cette date ne seront pas prises en compte</i>	29 septembre

AVIS ET CLASSEMENT DES CANDIDATURES	Dates
Limite remontée des avis et classements des chef de service d'accueil	3 octobre
Fin de saisie des candidatures et des avis par le RAPS	9 octobre
Vérification par les responsables de programmes	10 au 20 octobre
Vérification des documents de CAP par les bureaux de gestion du SRH	21 octobre
Réunion d'arbitrage	18 décembre (matin)